

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 9

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Annie LAURENTIN, Christian PRUNIER, Sabrina LAURENTIN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Fabrice ADAMO donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Alexandre NIKSARLIAN donne pouvoir à Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Adrien MILLET

Christophe POTET a été nommé secrétaire de séance.

=====

URBANISME – LOTISSEMENT « Les Acacias »
Détermination du prix de vente du m² des parcelles de terrain

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a réalisé l'aménagement du Lotissement « Les Acacias », destiné à accueillir de nouvelles habitations.

Afin de permettre la commercialisation des parcelles, il convient de fixer le prix de vente au mètre carré applicable à l'ensemble des lots proposés.

Les parcelles cadastrées section G, n° 1091, 1251, 1253, 1256, 1257 et 1259, d'une superficie totale de 6 447m² qui sont désormais disponibles à la vente sont réparties comme suit :

N° de Lot	Superficie du lot m ²
1	585
2	755
3	759
4	993
5	605
6	627
7	684

Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la Commune devra s'acquitter de la TVA à la marge, c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat des parcelles.

Après étude des coûts d'aménagement et au vu des estimations réalisées, le Maire propose de fixer le prix de vente des terrains à **10€TTC le mètre carré** avec TVA sur la marge incluse

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'intérêt communal de procéder à la vente des parcelles du Lotissement « Les Acacias » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ De fixer Le prix du m² des parcelles du Lotissement « Les Acacias » à **10€TTC/m² avec TVA sur la marge incluse**
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents relatifs à ces cessions.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 17 décembre 2025

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Christophe POTET

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN